

Association des cadres de la Confédération

Section EPFL

Procès-verbal de la réunion du comité du 28 février 2012
Salle BP 2 137, 15:00

Présents: Philippe Thalmann, président
Xavier Llobet, secrétaire
Pierre-André Haldi
Serge Vaudenay

Excusés: Stephan Morgenthaler, vice-président
Jean-François Person

1 Salutations et approbation du procès verbal de la réunion précédente

- Le PV est approuvé.

2 Échange d'informations

a) M. Thalmann nous renseigne sur l'arrivée de nouveaux membres. Nous sommes 93, 10 de plus en quatre mois.

b) Le renchérissement des salaires a été fixé à 0.4%; l'inflation 2011 a été 0.1%.

c) PUBLICA. Ses caisses fermées (12'500 retraités) ont des problèmes: le taux technique est de 3.5%, mais le rendement 2011 n'a été que de 1.71%. Compte tenu des circonstances ce n'est pas mauvais, mais ce n'est pas assez.

Le 26 octobre il y aura des élections des délégués des employés. Les candidats ont jusqu'au 15 septembre pour se présenter, avec 100 signatures d'appui. L'APC et l'ACC vont présenter une liste commune fédérale. La circonscription II (EPF) a droit à 14 sièges, dont 3 pour l'EPFL. On va présenter 4 candidats, 2 de l'ACC et 2 de l'APC. M. Thalmann, qui est déjà délégué, se propose comme candidat; il nous faut en trouver un second.

d) APC_EPFL et UP EPF. Ces associations semblent «désactivées» du point de vue institutionnel (volonté de la Direction tant qu'elles n'ont pas résolu le différend qui les oppose). Aucune des deux n'est présente dans les séances d'accueil des nouveaux collaborateurs.

e) CDD. La section Zurich veut obtenir de la Direction EPFZ la suppression d'une phrase dans son ordonnance sur le personnel

académique qui prévoit qu'une personne qui a été au bénéfice d'un CDD ne peut être réengagée sur un CDD qu'après une interruption de 3 ans au plus tôt. Cette phrase est utilisée pour accueillir à nouveau des personnes qui ont interrompu leur CDD pour passer quelques années à l'étranger. Elle a été utilisée pour réengager quelqu'un qui était arrivé à la limite des 9 ans. Ce n'est pas acceptable. Une telle phrase n'existe pas dans le règlement à l'EPFL.

3 Renouvellement du comité / Assemblée générale

Trois des membres du comité vont finir leurs mandats en 2013. Il serait souhaitable d'avoir déjà cette année un ou deux nouveaux membres. M. Wittwer est intéressé. On devrait continuer à chercher.

Pour l'AG on propose les dates du 23 et du 26 mars [la date du 26 est retenue]. M. Thalmann se charge de trouver un conférencier [ce sera le conseiller national M. Olivier Feller].

4 Consultations en cours: Règlement PATT

M. Llobet en avait parlé avec un PATT du CRPP (M. Paolo Ricci), et il semble que les PATTs vont essayer d'avoir une position commune. M. Ricci nous la fera parvenir. L'ACC est prête à la soutenir dans sa propre prise de position dans la mesure où le comité la jugera raisonnable.

Le comité souligne la lourdeur excessive de la procédure, vu qu'il s'agit de personnes qui ont travaillé à l'EPFL au moins quatre ans.

M. Thalmann rédigera et enverra la prise de position.

La séance est levée vers 16:00, sans fixer la date de la prochaine réunion.

Le secrétaire, Xavier Llobet